

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 10 juillet 2013

La transition énergétique dans les transports

Déclaration du groupe des professions libérales

Pour devenir un modèle en matière de transition énergétique, notre pays devra mettre en adéquation la vertu écologique et l'impératif économique, et cesser de donner parfois l'impression d'adopter un double langage. Les écarts sont grands entre les ambitions, les engagements et la réalité.

Les transports représentent 32 % de la consommation finale d'énergie. La transition énergétique dans les transports constitue donc un défi environnemental majeur. Mais le besoin de mobilité ne fera que croître et la France ne peut, seule, entrer dans un processus vertueux qui l'exposerait à des difficultés économiques. C'est donc à la fois un défi pour la qualité de vie et le pouvoir d'achat des ménages, mais aussi pour la compétitivité des entreprises, l'emploi et le développement industriel.

Comme le stipule l'avis dans son introduction, cela suppose de mettre en œuvre une démarche volontariste, de combiner efficacité et sobriété. La sobriété ne peut se concevoir selon nous, que dans l'optique d'éviter les gaspillages, sans pour autant limiter l'accès à un certain niveau de confort et de développement, dans un souci de justice sociale. L'efficacité énergétique ne doit s'exprimer, selon nous, qu'à travers une consommation moindre en énergie pour le même service rendu.

Les auditions ont permis de tirer plusieurs enseignements :

- les principaux leviers en matière de transition énergétique dans les transports sont les progrès possibles sur la motorisation et donc la R&D de haut niveau, le report modal et l'intermodalité, et l'accompagnement des changements de comportement ;
- la transition énergétique ne doit pas être envisagée uniquement comme une contrainte mais aussi comme une opportunité pour faire de notre pays un leader de l'économie verte ;
- enfin, si les incitations pour orienter vertueusement les comportements seront de nature réglementaire et fiscale, il faudra trouver le bon curseur.

Dans l'avis, parmi les mesures qui consistent à influencer sur l'évolution des besoins, le groupe des professions libérales retient, tout particulièrement, celle qui pointe la nécessité de concevoir un urbanisme adapté, en construisant en priorité là où sont les infrastructures, notamment en centre-ville ou centre-bourg. Cette recommandation se justifie aux yeux des professionnels de l'aménagement, architectes et urbanistes, hostiles à l'étalement urbain, conscients de l'urgence à limiter l'usage de la voiture individuelle et de surcroît, le gaspillage des terres agricoles et espaces naturels.

Opérer la nécessaire transition énergétique dans les transports nécessite de financer de nouvelles infrastructures, la recherche et développement et de mobiliser tous les acteurs... La question « qui doit financer ? » suggère une autre question

« comment répartir la charge entre usager et contribuable, ménages et entreprises ? »... Tout cela dans un contexte de contrainte budgétaire, d'assèchement des ressources des collectivités locales avec des conséquences sur le pouvoir d'achat des ménages et sur la compétitivité des entreprises.

Trop souvent brandi, l'outil fiscal est abordé dans l'avis, avec en filigrane l'idée qu'il doit prendre en compte la nécessaire compétitivité des entreprises donc à pression fiscale constante, et qu'il doit également s'inscrire dans un réexamen de la fiscalité nationale, accompagné d'études d'impact économique et social. Cela mérite d'être souligné !

Conscient de l'importance des enjeux, le groupe des professions libérales a voté l'avis.